



Conseil économique et social

Distr. générale
10 août 2010
Français
Original : anglais

Reprise de la session de fond de 2010

Point 1 de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses

Note du Secrétaire général

1. Le Secrétaire général a reçu la candidature de la République de Corée au Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses¹, en qualité de membre de plein exercice.
2. Par sa résolution 1986/66, le Conseil économique et social a invité le Secrétaire général à encourager la diversification géographique des experts qui composaient alors le Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses. Les gouvernements sont invités à mettre des experts à la disposition du Sous-Comité, à la demande du Secrétaire général et à leurs frais.
3. Le Secrétaire général a le plaisir d'approuver la candidature de la République de Corée au Sous-Comité en qualité de membre de plein exercice, et demande au Conseil d'entériner cette décision.

¹ Pour la liste des membres au 31 décembre 2009, voir A/64/3/Rev.1, annexe.

III. À sa 8^e séance, le 28 avril 2010, le Conseil a entériné la décision du Secrétaire général d'approuver la candidature de la Suisse au Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses en qualité de membre de plein exercice (voir décision 2010/201 B).

